



CTA du 18 janvier 2018

Déclaration de la FSU.

Madame la Rectrice,

Le mois de janvier est celui des vœux pour la nouvelle année. Nous ne dérogerons pas à cette tradition en présentant à tous les membres de ce CTA nos meilleurs vœux surtout de santé qu'il nous faut préserver tant les conditions de travail de tous les personnels se dégradent. Effectifs des classes, multiplication des tâches, utilisation de l'outil numérique, relations parfois ou souvent tendues avec la hiérarchie, poids des rythmes scolaires, stagiaires écartelés entre les attentes de l'Institution, celles de l'ESPE, et celles de la classe, réforme du collège et les injonctions qui en découlent comme le LSUN, inquiétude dans les LEGT quant au projet ministériel sur le futur baccalauréat et les bouleversements qu'il induit .

C'est donc dans ce contexte, que nous devons étudier et donner un avis sur la préparation de rentrée 2018 pour notre académie. Au préalable, nous sommes choqués par les propos du ministre de l'Éducation Nationale, et qui ont été retranscrits littéralement dans les documents du CTM du 20 décembre : nous citons « La diminution de 2600 emplois d'enseignants stagiaires correspondants aux postes non pourvus en 2017 sont sans impact sur les moyens d'enseignement » . A dessein il confond les postes non pourvus aux concours de recrutement et les moyens horaires attribués aux académies. Il est sans doute superflu de rappeler dans cette instance que les fonctionnaires stagiaires sont aussi devant des élèves dans des classes et qu'ils sont comptabilisés par vos services comme moyens dans les dotations des établissements . Et au-delà de l'effet négatif de cette annonce sur les étudiants et les lycéens qui envisagent de se destiner à la carrière d'enseignants, c'est bien un retrait de moyens qui est opéré ici.

La dotation ministérielle positive de 20 postes pour le premier degré malgré une baisse du nombre d'élèves ne saurait nous suffire. En effet, la très faible augmentation du P/E dans les quatre départements induit que les projets ministériels de dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire ou ceux issus des conventions ruralité se feront au détriment des autres niveaux ou autres écoles et bien entendu d'autres dispositifs pourtant tout aussi importants pour les élèves et les équipes tels que les PDMQDC.

Il semble que notre académie ait choisi d'aller par endroit au delà des prescriptions ministérielles en imposant le dédoublement des CE1 au delà des REP+. Nous demandons que les critères de ces mesures ne se limitent pas à la simple présence de locaux disponibles mais s'étendent aussi à l'absence de sur-charge des autres niveaux des écoles concernées ce qui générerait des tensions parfaitement superflues dans les classes et dans les équipes.

Pour le second degré, des remontées des établissements font apparaître comme autre projet la disparition d'ici un ou deux ans d'un certain nombre de structures SEGPA dans les collèges ruraux. Rien ne montre pourtant que ces structures souvent petites ne soient pas utiles. On peut par contre s'interroger sur la volonté de l'institution de réduire l'orientation des élèves car le refus des familles est un élément à prendre en compte.

Le regroupement des structures dans les centres urbains signifierait, à terme, que l'on priverait certains élèves des dispositifs dont ils ont besoin.

Pourtant, un rapport de l'inspection générale en 2013 estime à juste titre qu'« il semble inenvisageable d'accueillir aujourd'hui ces élèves dans les classes ordinaires ».

Par ailleurs, toujours pour le second degré, au nom d'une baisse (qui n'est pas conséquente comme indiqué dans le document présenté) de 0,25 % des effectifs soit une diminution attendue de 227 élèves, l'académie doit rendre 62 ETP. Au nom du rééquilibrage national, c'est tout de même 13 académies métropolitaines qui sont ainsi ponctionnées dont celles comme la nôtre qui présentent les retards en termes de réussite scolaire dans un contexte de fragilités économiques, sociales et culturelles. On notera (document du CTM) que la répartition des moyens prend aussi en compte les priorités ministérielles comme : nous citons « la poursuite de l'enrichissement de la réforme du collège avec notamment le développement des enseignements facultatifs » Cela risque d'être compliqué dans notre académie avec 48 retraits d'emplois et 183 élèves de plus.

Les LEGT, malgré une légère diminution des effectifs rendent 4 emplois, ils ont accueillis près de 2000 élèves supplémentaires ces dernières années et les créations de postes n'ont pas suffi à diminuer de façon significative la pression des effectifs dans les classes. D'après les informations qui nous proviennent des établissements, les classes de seconde seraient « préservées » et on pourrait alors obtenir des divisions inférieures à 36 – 35 élèves. Avez-vous modifié votre base de calcul ? Ce qui est bien sûr positif, mais en même temps nous nous interrogeons sur le niveau première et l'utilisation du tronc commun qui permet de récupérer des moyens d'enseignement. Reste la question des HSA et de leur poids trop important dans les DGH des établissements, dans le document fourni sur l'évolution des moyens pour tous les niveaux d'enseignement, il n'y a pas d'évolution dans le sens que nous souhaitons : c'est à dire une réelle diminution des heures supplémentaires, dans le dialogue avec les établissements, comment comptez vous négocier cette question ?

Enfin, nous apprenons au détour de certaines réunions, que le recrutement de nouveaux AESH est aujourd'hui suspendu. Quelle raison justifie cette consigne ? Alors même que des dizaines de notifications justifient ces recrutements. Combien d'élèves de l'académie sont aujourd'hui privés de cette aide indispensable au bon déroulement de leur scolarité ? Combien d'enseignants sont mis en difficulté par cet état de fait ? Le ministre s'est pourtant bien engagé sur ce point !

Par ailleurs, la FSU demande l'application des articles 9 et 12 du décret 2014-724 du 27/06/2014 concernant l'évolution de carrière des contrats AESH en CDI ; à savoir l'accès à l'échelon 320 lors du passage en CDI et le réexamen au moins tous les trois ans de la rémunération à l'occasion, des entretiens professionnels.

Une fois encore les personnels non enseignants payent un lourd tribut en matière de suppressions de postes. Pour la quatrième fois consécutive, le nombre de postes diminuera à la prochaine rentrée. Il ne s'agit pas cette fois-ci d'une suppression de 2 à 4 postes mais d'une baisse très significative de 12 postes pour l'académie de Reims. 200 postes au niveau national sont supprimés.

Ces suppressions sont un désaveu total pour tout un ensemble de personnels qui œuvrent eux aussi à la réussite de nos élèves et étudiants. Cette diminution des effectifs qui s'amplifie chaque année accentue davantage le malaise professionnel déjà fortement prégnant des personnels non enseignants. L'écœurement est total : rien ne peut justifier de telles méthodes de gestion des ressources humaines en cette période de complexification et de densification de la réglementation et des diverses procédures à mettre en œuvre.

Au-delà du ras le bol des personnels quant à la dégradation de leurs conditions de travail, ces suppressions continues de postes administratifs et de laboratoire accentueront encore les défaillances du système éducatif français.

Conclusion : Parce qu'un service public réellement progressiste et efficace est très loin des projets gouvernementaux, que les personnels et les élèves méritent bien mieux que les réformes annoncées, la FSU organisera les mobilisations nécessaires, en ce début d'année 2018.